

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de la
personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

Mesdames et Messieurs

**Les adjoints au maire
Les conseillers municipaux délégués
Les conseillers municipaux**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver sous ce pli le procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du 02 mars 2022.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille**

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS
03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

SEANCE DU 02 MARS 2022 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 02 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 23 février 2022.

Etaient en retard : Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. OUDJANI (Mme VAIRON étant arrivée à 14h04 avant le vote de la délibération N°2).

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mmes AIT CHIKHEBBIH et BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, MM. DAUBRESSE et REAL, Mme MASSET, M. OUDJANI, Mmes GLEMBA, NION, et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH et CLAVET, Mme VINCENT.

Etaient excusés : M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. CUGIER ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à M. HANON, MM. DUCASTEL et BERNA n'ayant pas donné pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MAZEREUW, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 19 janvier 2022.

⇒ Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour.....36

Contre.....0

Abstention.....1 (N. VINCENT)

**DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS
ET RESSOURCES INTERNES**

QUESTION N°1

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour.....32

Contre.....0

Abstention..... 5 (Mmes LEROY et LAUWERS, MM PACH et CLAVET, Mme VINCENT)

Arrivée de Mme BEDNARSKA à 14h04 à l'issue du vote de la délibération 1

QUESTION N°2

**EXONERATION DE LA REDEVANCE DES DROITS DE PLACE DES TERRASSES FIXES ET
AMOVIBLES, CONSECUTIVE A LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19, POUR LE PREMIER
SEMESTRE 2022**

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

QUESTION N°3

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE LENS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN, DANS LE
CADRE DE PRESTATIONS POUR LA DETECTION ET LE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX
ENTERRES SENSIBLES ET NON SENSIBLES**

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°4

**ADHESION AU SERVICE COMMUN DE LA TRANSITION DURABLE ET D'AIDE AUX COMMUNES –
SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE**

(Rapporteur : Jean-Christophe DESOUTTER)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°5

AIDE A LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

(Rapporteur : Cécile BOURDON)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour.....33

Contre.....0

Abstention.....4 ((Mmes LEROY et LAUWERS, MM PACH et CLAVET)

QUESTION N°6

ACCORD SUR LA PROLONGATION PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAIL A CONSTRUCTION CONSENTI A LA SOCIETE PAS DE CALAIS HABITAT SUR DES TERRAINS SIS A LENS RUES LOUIS LOUCHEUR ET ALEXANDRE RIBOT

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°7

ECHANGE FONCIER AVEC LE CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DES ABORDS DU LYCEE AUGUSTE BEHAL

(Rapporteur : Laure MEPHU)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

DIRECTION VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE – PROJET SOCIAL

QUESTION N°8

ORGANISATION GENERALE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LA PERIODE DES VACANCES D'ETE 2022 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT SAISONNIER

(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour.....36

Contre.....0

Abstention.....1 (Mme VINCENT)

QUESTION N°9

POLARLENS – 24^{ème} EDITION DU SALON DU LIVRE POLICIER – PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION ADAPTES

(Rapporteur : Hélène CORRE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°10

PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour.....32

Contre.....0

Abstention..... 5 (Mmes LEROY et LAUWERS, MM PACH et CLAVET, Mme VINCENT)

QUESTION N°11

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES CATEGORIES A, B ET C COMMUNES A LA VILLE ET AU CCAS DE LENS – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°12

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN A LA VILLE ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LENS – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°13

FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ET DIVERSES DISPOSITIONS

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°14

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMMUNE A LA VILLE ET AU CCAS DE LENS – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°15

HEURES SUPPLEMENTAIRES – MODALITES D'INDEMNISATION

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°16

ATTRIBUTION DE COMPENSATION – REVISION LIBRE

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°17

BUDGET PRIMITIF 2022 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour.....32

Contre.....5 (Mmes LEROY et LAUWERS, MM PACH et CLAVET, Mme VINCENT)

Abstention..... 0

QUESTION N°18

BUDGET PRIMITIF – RAPPORT – EXERCICE 2022

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour.....32

Contre.....5 (Mmes LEROY et LAUWERS, MM PACH et CLAVET, Mme VINCENT)

Abstention..... 0

QUESTION N°19

REFACTION D'UNE PARTIE DE LA REDEVANCE DUE PAR LA SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE RACING CLUB DE LENS AU TITRE DE LA SAISON 2019-2020 EN RAISON DES CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

(Rapporteur : Sylvain ROBERT)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

QUESTION N°20

QUESTIONS ORALES

Sans objet

QUESTION N°21

MOTION DU GROUPE MAJORITAIRE EN SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Le groupe Lens Bleu Marine a soumis à l'assemblée des amendements concernant le contenu de la motion :

- Pour le 1^{er} amendement, Le groupe Lens Bleu Marine a souhaité que la phrase « *Au nom de ces valeurs de démocratie, de liberté, la majorité municipale de gauche a quant à elle* » soit remplacée par « *Au nom de ces valeurs de démocratie, de liberté, la Ville de Lens a quant à elle toujours défendu la paix et dénoncé, etc.... Les agressions* ».

- Pour le 2^{ème} amendement, Le groupe Lens Bleu marine a souhaité qu'il soit ajouté, après le 3^{ème} point, « *le Conseil Municipal dénonce l'agression militaire russe contre le peuple ukrainien, soutien toutes les tentatives de conciliation diplomatique pour mettre fin immédiatement à ce conflit, a la ferme volonté d'aider à son niveau le peuple ukrainien dans son quotidien afin qu'il conserve sa liberté et sa démocratie* », le point suivant « *s'engage à accueillir tous les réfugiés ukrainiens si cela est nécessaire* ».

Vote sur la présentation des amendements :

Pour.....4 (Mmes LEROY et LAUWERS, MM PACH et CLAVET)

Contre.....32

Abstention..... 0

Mme VINCENT n'a pas pris part au vote

Vote sur la motion présentée par le groupe majoritaire :

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La séance est levée à 15h07